



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2020

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Marie Laure DOXIN.

Excusés : Eric MAJORCZYK, donne pouvoir à Guido GHERARDINI, Nadine DARCQ donne pouvoir à Marie Laure DOXIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Marjorie DEFRETIN a été nommée secrétaire de séance.

I. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 JUILLET 2020** = > Adopté à l'unanimité.

II. **DELIBERATIONS**

1. **Installation d'un conseiller municipal suite à une démission**

Suite à la démission de Monsieur Luc DUPUICH, élu de la liste « UDAR », et suite au refus de siéger par Monsieur Sylvio PUGLIESE, Madame Marie Laure DOXIN a été sollicitée et a accepté la proposition de siéger au Conseil Municipal.

2. ***Désignation des délégués du conseil municipal dans les instances communales : Office Municipal des Sports***

Vu l'installation de Madame Marie Laure DOXIN en qualité de conseiller municipal, le conseil municipal a désigné les délégués à l'Office Municipal des Sports. Sont élus à 15 voix, pour siéger à l'Office Municipal des Sports, les 5 membres suivants : Damien Dalla Costa, Guido Gherardini, Patrice Wieszczoszynski, Marjorie Defretin et Marie Laure Doxin.

3. **Délibération de délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire (*annule et remplace la délibération N° 2020-05-05 du 27 mai 2020*)**

Le conseil municipal a approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*Nadine Darcq et Marie Laure Doxin*), les délégations du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions et signer toutes arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question.

4. **CCCO – Attribution d'un fond de concours à la commune de Rieulay pour le fonctionnement du site « Les Argales »**

Le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution du fond de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent d'un montant de 50 000 € au profit de la commune de Rieulay pour le fonctionnement du site des Argales.

= > Adopté à l'unanimité.

5. Dispositif général des aides financières aux installations économes en énergie

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur les conditions d'octroi de l'aide communale aux installations économes en énergie.

Isolation des rampants de la toiture ou du plancher des combles perdus (<i>Hors dispositif CEE à 1€</i>)	2 €/m ²
Chaudière à très haute performance énergétique au gaz	300 € par porteur de projet
Chaudière au bois ou autres biomasses	300 € par porteur de projet
Chauffage indépendant fonctionnant au bois ou autres biomasses	300 € par porteur de projet
Pompe à chaleur air/eau	300 € par porteur de projet
Pompe à chaleur géothermique	300 € par porteur de projet
CESI (chauffe-eau solaire)	300 € par porteur de projet
COMBI (système solaire combiné)	300 € par porteur de projet
Chauffage bois (insert, poêle, ...)	300 € par porteur de projet

Cette aide financière communale sera accordée à condition que le dossier de demande ait été soumis à la validation de l'Espace Info Énergie de la CCCO, préalablement à la constitution et au dépôt du dossier de sollicitation auprès de la mairie, de la manière suivante :

- Vérification de l'éligibilité du projet avant signature de devis,
- Attestation de validité par l'Espace Info Energie.

Le cumul d'aide est possible mais plafonné à hauteur de 600 €.

= > Adopté à l'unanimité.

6. Attribution des aides financières aux installations économes en énergie

Suite à l'examen des dossiers, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide aux économies d'énergie à :

- Monsieur et Madame LESIEUX pour l'installation d'un poêle à pellets et d'une chaudière à gaz à condensation ouvrant droit à une subvention de 300 euros pour chacun des modes de chauffage, soit 600 €,
- Monsieur et Madame PYTLARZ pour l'installation d'une chaudière gaz à condensation ouvrant droit à une subvention de 300 euros, et l'isolation de 105 m² de combles perdus ouvrant droit à une subvention 210 €,
- Madame Renata MANNARINO pour l'installation d'une chaudière gaz à condensation ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Gérard BENOIT pour l'installation d'un poêle à granulés ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Nicolas BRIOIS pour l'installation d'un poêle à granulés ouvrant droit à une subvention de 300 euros,

- Monsieur Jean François POINGT, pour l'installation d'un poêle Rika ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Madame LECOMTE et Monsieur BAILLEUX pour l'installation d'une chaudière gaz à condensation ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur et Madame PLUQUET pour l'isolation de 81.4 m² de combles perdus ouvrant droit à une subvention 162.80 €.

⇒ Adopté à l'unanimité.

7. Attribution des aides financières à l'achat de véhicule électrique

Suite à l'examen des dossiers, le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide financière à l'achat de véhicules électriques à Madame Séverine DESCAUDAIN pour l'achat d'un vélo de ville électrique, ouvrant droit à une subvention de 100 euros ⇒ Adopté à l'unanimité.

8. Participation communale aux titres de transports du SMTD

L'assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité, la prise en charge des titres de transports SMTD, comme suit :

TITRES SOCIAUX	TARIF	PARTICIPATION SMTD	PARTICIPATION COMMUNE	PARTICIPATION BENEFICIAIRE
Carte JOB	11 €	5.50 €	2.75 €	2.75 €
Carte RSA	32 €	16 €	8 €	8 €
CARTE PA (personnes âgées)	44 €	//	22 €	22 €

9. Contrat d'apprentissage

Le Conseil municipal s'est prononcé sur le recours au contrat d'apprentissage, et a autorisé le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Hauts de France, du CNFPT, ou tout autres organismes, les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage ⇒ Adopté à l'unanimité.

10. Règlement intérieur des services périscolaires et de restauration scolaire

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'adoption du règlement intérieur des services périscolaires (garderie et ALSH du mercredi) et de restauration scolaire ⇒ Adopté à l'unanimité.

11. SIDEN SIAN - Comité syndical du 13 février 2020 – Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN et transfert des compétences - Comité syndical du 13/02/2020

L'assemblée délibérante s'est prononcée sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN et transferts de compétences :

- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- De la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

12. SIAVED - Rapport d'activités 2019

= > Le conseil municipal a pris acte du bilan d'activités 2019.

13. SMTD - Rapport d'activités 2019

= > Le conseil municipal a pris acte du bilan d'activités 2019.

14. Espace Info Energie (EIE) - Rapport d'activités 2019 et programme d'actions 2020

= > Le conseil municipal a pris acte du bilan d'activités 2019 et du programme d'actions 2020.

15. Questions diverses

- ✓ Tarifification de la restauration scolaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tarif du repas de la restauration scolaire sera prochainement majoré par la commune d'Hornaing (cuisine centrale), mais que cette augmentation n'impactera pas le prix du repas pour les enfants et les familles.

- ✓ Création d'une nouvelle association à Rieulay :

Madame Marie Laurer DOXIN informe les membres du conseil municipal de la création de l'association « SOS moustaches 59 » pour la protection animale. Elle aura pour objectifs la régulation des naissances des chats par stérilisation des femelles, les soins, et favorisera l'adoption des chatons et les chats adultes.